



Communiqué  
Paris, le 5 mars 2021.

**Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) appellent au soutien de tous les commerçants et particulièrement de ceux qui sont les plus touchés par les nouvelles fermetures annoncées par le Gouvernement.**

Nous nous félicitons que le confinement n'ait pas été retenu pour la quasi-totalité des départements sous surveillance renforcée. Cela aurait été catastrophique pour nos commerces, déjà fortement impactés, et notre économie en général qui supporte déjà difficilement le couvre-feu à 18h.

Cette fermeture des magasins de plus de 5.000 m<sup>2</sup> pour le Pas de Calais, mesure déjà effective sur la bande littorale des Alpes-Maritimes ou encore à Dunkerque, et de plus de 10 000 m<sup>2</sup> pour les autres départements sous vigilances, est un coup dur pour ces gestionnaires de centres commerciaux et pour les boutiques qui y résident et qui n'ont pas l'autorisation d'ouvrir.

« Le quoi qu'il en coûte » doit s'appliquer à tous les salariés et entreprises concernées par ces fermetures. Les aides devront être immédiates et faciles d'accès.

Nous demandons également un calendrier de réouverture des commerces dans les centres commerciaux ainsi que dans les grands magasins qui sont concernés par les nouvelles mesures de fermeture prise par le Gouvernement. Ces commerçants ont besoin d'avoir de la visibilité pour préparer et réussir les mois à venir qui vont être déterminants. « Le moral est touché, il faut leur donner une perspective concrète de réouverture » souligne Pierre Goguet, président de CCI France.

Nous appelons également dès à présent, à une « mobilisation citoyenne de tous » pour soutenir tous les commerces et particulièrement ceux qui sont les plus touchés par ces fermetures successives ; Ils ont besoin d'un soutien fort pour les aider : « on ne peut plus se serrer la main mais on peut toujours se serrer les coudes ».

« Les décisions de ce soir soulignent également la gestion équilibrée du Premier ministre Jean Castex, qui fait confiance aux territoires et s'adapte régulièrement et pragmatiquement aux évolutions de l'incidence du virus sans pour autant sacrifier toute l'économie. » conclut Pierre Goguet.

---

**Contact presse : Françoise Fraysse T.01.44.45.37.16 – 06.79.94.59.90. [f.fraysse@ccifrance.fr](mailto:f.fraysse@ccifrance.fr)**

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 125 chambres locales, régionales, et des DOM-COM. CCI France représente et défend les intérêts des 2 900 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. [www.cci.fr](http://www.cci.fr)

 [@CCIFrance](https://twitter.com/CCIFrance)

8-10 rue Pierre Brosolette – CS 90166 – 92309 Levallois-Perret Cedex T. 01 44 45 37 00 [www.cci.fr](http://www.cci.fr)